



Commune de
Val-de-Ruz

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES (PFT) 2025-2027

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 672294

Auteur : Conseil communal

Date : 27.11.2023



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Approche méthodologique	3
3.	Facteurs soumis à hypothèses	4
4.	Politiques publiques (PP) soumises à hypothèses	4
5.	Politiques sectorielles locales (PSL).....	4
6.	Scénario optimiste.....	5
6.1.	Constat général	5
6.2.	Hypothèses du scénario optimiste sur les facteurs spécifiques.....	6
6.3.	Hypothèses sur l'évolution des politiques publiques (PP) du scénario optimiste.....	8
6.4.	Hypothèses sur les politiques sectorielles locales (PSL) pour le scénario optimiste	10
7.	Scénario médian.....	11
7.1.	Constat général	11
7.2.	Hypothèses du scénario médian sur les facteurs spécifiques	12
7.3.	Hypothèses du scénario médian sur les politiques publiques (PP)	13
7.4.	Hypothèses du scénario médian sur les politiques sectorielles locales (PSL)	14
8.	Scénario pessimiste	14
8.1.	Constat général	14
8.2.	Hypothèses du scénario pessimiste sur les facteurs spécifiques	15
8.3.	Hypothèses du scénario pessimiste sur les politiques publiques (PP)	16
8.4.	Hypothèses du scénario pessimiste sur les politiques sectorielles locales (PSL)	17
9.	Scénario retenu pour l'élaboration du PFT 2025-2027	18
9.1.	PFT selon la classification fonctionnelle	19
9.2.	PFT des investissements.....	19
9.3.	Indicateurs.....	21
10.	Conclusion	21

Liste des tableaux

Tableau 1	Politiques sectorielles locales	5
Tableau 2	Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario optimiste	6
Tableau 3	Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario médian.....	11
Tableau 4	Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario pessimiste.....	15
Tableau 5	Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario retenu par le Conseil communal	18
Tableau 6	Synthèse des explications en lien avec le scénario retenu	19
Tableau 7	Compte des investissements nets - global.....	20
Tableau 8	Compte des investissements – répartition PA-PF.....	20
Tableau 9	Indicateurs	21

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
ADB	Acte de défaut de biens	PF	Patrimoine financier
IPC	Indice national des prix à la consommation	PFT	Plan financier et des tâches
LAE	Loi sur l'accueil des enfants, du 28 septembre 2010	PP	Politiques publiques
MAÉ	Ma journée à l'école	PSL	Politiques sectorielles locales



PA

Patrimoine administratif

SSCL

Syndicat régional de la sécurité civile du
Littoral neuchâtelois

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Formuler un plan financier et des tâches (PFT) avec un degré de certitude acceptable est devenu une sacrée gageure au fil de la survenance des événements qui se produisent sur la planète depuis 2020.

Lorsque le focus se réduit à l'échelle cantonale, le degré de certitude devient encore plus aléatoire. Depuis le début 2023, le Conseil d'État martèle aux communes à chaque fois qu'il en a l'occasion, l'anormalité de voir le budget cantonal accuser « *proportionnellement plus de charges que les communes* », tout en annonçant que « *l'impôt cantonal sur les personnes physiques va baisser* » et « *qu'une étude approfondie des comptes de l'État a été lancée en vue d'analyser toutes les charges qui devraient être mieux partagées avec les Communes* ». Cela ne représente pas un discours rassurant.

La déstabilisation causée par des enjeux économiques en lien avec d'énormes dépendances de ressources qui se sont « globalisées » ces quarante dernières années, le développement du nationalisme dans des pays dont le sous-sol est riche, le creusement du fossé social entre les pays occidentaux et les pays pauvres avec pour conséquence des conflits causant d'énormes flux migratoires, l'augmentation des situations de la précarité en occident, autant de facteurs faisant partie de l'équation de projection que nul ne maîtrise.

Alors que le PFT présenté à fin 2022 tenait compte de quelques politiques publiques (PP) encore à mettre en application, le Conseil communal a travaillé en 2023 sur des politiques sectorielles locales (PSL) ciblées par secteurs d'activités et en lien avec les projets en cours ou à venir. Ces PSL sont ainsi détaillées dans ce rapport, permettant progressivement aux Autorités communales de mieux appréhender et de mieux débattre des sujets relevant des sensibilités partisanes.

C'est un pas de plus dans cette nouvelle approche du PFT sachant que, par nature, de telles estimations restent difficiles à étayer et risquent de s'avérer quelque peu éloignées de la réalité au moment où les prévisions budgétaires seront bouclées. L'ensemble des hypothèses posées servent essentiellement à alimenter un travail de réflexion continue, semblable aux processus d'amélioration continue, appliqués dans de nombreuses organisations cherchant à faire progresser la qualité de gestion. Concernant les hypothèses émises l'année dernière, le Conseil communal n'a pratiquement rien modifié de sa perspective.

Le PFT est toujours abordé selon trois scénarios (optimiste, médian et pessimiste). Le scénario mixte retenu par le Conseil communal et présenté en fin de rapport est un condensé de ces trois approches en fonction des groupes de comptes à deux positions.

2. Approche méthodologique

Par essence, un PFT n'a pour véritable valeur que celle d'une image instantanée des environnements dans lesquels les prévisions s'envisagent. Afin de renforcer l'objectivité des perspectives financières de l'institution, le Conseil communal approche les aspects prévisionnels en posant des hypothèses à partir de cinq facteurs



d'importance et prend l'option d'utiliser une méthode de calcul des charges et revenus intégrant les trois scénarios précités.

Le premier scénario considère la survenance d'événements positifs offrant une perspective plutôt optimiste des résultats¹. Le deuxième considère la survenance de quelques risques de moyenne importance impactant les résultats, il s'agit du scénario médian. Le scénario pessimiste, soit le troisième, considère la survenance élevée de risques impactant fortement les résultats. Les chapitres 4 à 6 détaillent ces trois versions.

3. Facteurs soumis à hypothèses

Pour mémoire, les cinq facteurs spécifiques approchés selon différentes hypothèses et croisés avec les scénarios retenus en 2022 déjà sont les suivants :

- salaires, charges sociales, frais ;
- revenus fiscaux ;
- revenus de la péréquation financière ;
- énergie ;
- coût des matières.

4. Politiques publiques (PP) soumises à hypothèses

Contrairement au PFT 2024-2026, les incidences financières estimées par le Conseil communal ont été intégrées dans les groupes de nature à deux positions. Elles sont également cumulées au bas de chaque tableau de manière à ce que les masses financières en jeu soient connues.

Les PP prises en considération sont les suivantes :

- politiques relatives à la réduction de la consommation d'énergie et au déploiement de la production d'énergies renouvelables ;
- politique en lien avec l'accueil pré et parascolaire ;
- politique du tourisme, en particulier le soutien à des projets relatifs à l'hébergement et aux mobilités ;
- politique de renforcement des infrastructures favorisant la pratique de sports et de loisirs ;
- politique de soutien en faveur de projets visant la protection de l'environnement, de la nature.

5. Politiques sectorielles locales (PSL)

Le Conseil communal a dressé une liste de divers projets en lien avec des PSL. Les neuf premières ont été discutées et des décisions et/ou orientations ont été prises. Les suivantes doivent encore être approfondies. Dans ce rapport, seules les PSL et leurs sujets sont reportés dans le présent rapport, le détail étant réservé à l'usage de l'Exécutif.

¹ Pour le facteur « Salaires, charges, frais », le scénario « optimiste » est à comprendre comme celui qui est le moins favorable au personnel administratif et technique, soit celui qui « contient » le coût complet le plus bas. À *contrario*, le scénario « pessimiste » exprime une politique salariale plus favorable à ce même personnel, soit celui qui augmente le coût complet de la rubrique 30 du budget.



Domaine d'activité	Politiques sectorielles locales
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle gare • Nouveau plan d'aménagement local (PAL) • Plan(s) d'alignements
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Nordic'Bus • Hub touristique de La Vue-des-Alpes • Soutien stratégique au développement d'un tourisme doux
Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> • Service de lutte contre les incendies et les éléments naturels (changement d'organisation)
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • PMS (planification médicosociale) • Homes • Reli'Âges
Social	<ul style="list-style-type: none"> • SDH (suivi différencié harmonisé)
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte transports publics • Pistes cyclables • Offre de substitution en application de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)
Société	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions (directes, indirectes) aux associations sport et loisirs • Culture (développement du partenariat concernant Evologia) • Bibliothèques • Jeunesse • Piscines publiques • Accueil parascolaire (école en continu)
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien d'enseignement (mesures d'inclusion) • Installation en matière de méthodes pédagogiques innovantes • Activités extrascolaires
Adduction, traitement et rejet des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Plan général d'alimentation en eau (PGA) • Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) • Exploitation de la nouvelle station de traitement des micropolluants
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie et points de collecte, concentration des prestations
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Plan communal des énergies (hors des grands projets) – délégué à l'énergie • Parcs éoliens • Chauffages à distance (CAD)
Nature	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation du patrimoine naturel • Amélioration de la biodiversité
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources humaines – Processus de pilotage ; processus centraux ; processus de soutien • Qualité – Système de management intégré (SCI, SST, etc.)

Tableau 1 Politiques sectorielles locales

6. Scénario optimiste

6.1. Constat général

Le scénario optimiste du PFT 2025-2027 (tableau 2) prévoit un déficit budgétaire limité sur deux exercices avant de se rapprocher de l'équilibre. Si les politiques locales du Conseil communal devaient être reportées, seul l'exercice 2026 verrait un déficit budgétaire plus important.



Plan financier et des tâches (PFT) 2025-2027

Rapport au Conseil général

Comme le montre le résultat des PSL (partie inférieure du tableau), les charges sont pour l'instant nettement supérieures aux revenus en 2025 pour se stabiliser ensuite. Le Conseil communal prévoit d'investir rapidement pour l'attractivité de la commune et ainsi espérer un retour sur investissement dès 2027.

PLAN FINANCIER DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ 2025-2027		Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025 Optimiste	PFT 2026 Optimiste	PFT 2027 Optimiste
CHARGES D'EXPLOITATION		85'925'408	85'091'850	87'636'949	90'463'090	92'743'349	93'927'378	94'468'297
30	Charges de personnel	37'699'348	37'496'590	38'062'180	39'878'899	39'878'899	40'270'438	40'270'438
31	Charges de biens, de services et d'exploitation	18'890'309	18'331'209	19'840'483	21'389'157	22'248'181	22'865'487	23'507'936
33	Amortissement du patrimoine administratif	7'777'166	7'486'294	7'553'000	7'307'000	7'537'558	7'778'124	7'767'572
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'556'972	1'620'706	649'384	542'523	542'523	542'523	542'523
36	Charges de transfert	16'083'824	16'322'391	17'599'012	17'249'583	18'440'260	18'374'878	18'283'899
37	Subventions à redistribuer	657'812	691'778	658'000	665'000	665'000	665'000	665'000
39	Imputations internes	3'259'977	3'142'883	3'274'890	3'430'928	3'430'928	3'430'928	3'430'928
REVENUS D'EXPLOITATION		-81'794'987	-83'448'381	-81'717'932	-88'672'856	-88'894'044	-89'994'217	-91'416'151
40	Revenus fiscaux	-40'675'883	-42'745'345	-42'383'000	-44'226'000	-45'392'940	-46'251'719	-47'127'673
42	Taxes	-15'324'590	-15'895'099	-15'153'350	-15'228'050	-15'342'898	-15'502'935	-16'073'412
43	Revenus divers	-155'265	-179'416	-80'000	-111'000	-111'000	-111'000	-111'000
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-2'763'829	-1'619'875	-817'210	-2'956'258	-3'056'258	-3'056'258	-3'056'258
46	Revenus de transfert	-18'957'630	-19'173'985	-19'351'482	-22'055'620	-20'895'020	-20'976'377	-20'951'880
47	Subventions à redistribuer	-657'812	-691'778	-658'000	-665'000	-665'000	-665'000	-665'000
49	Imputations internes	-3'259'977	-3'142'883	-3'274'890	-3'430'928	-3'430'928	-3'430'928	-3'430'928
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		4'130'421	1'643'469	5'919'017	1'790'234	3'849'305	3'933'161	3'052'145
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS		-3'225'535	-2'380'720	-3'277'203	-2'597'114	-2'426'694	-2'484'262	-2'568'999
34	Charges financières	2'480'946	2'921'868	2'784'525	2'724'950	2'740'023	2'746'013	2'747'292
44	Revenus financiers	-5'706'481	-5'302'587	-6'061'728	-5'322'064	-5'166'717	-5'230'275	-5'316'291
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		904'886	-737'251	2'641'814	-806'880	1'422'611	1'448'899	483'146
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		141'162	-742'826	-1'181'393	805'069	260'069	260'069	260'069
38	Charges extraordinaires	5'354'655	1'451'798	713'210	2'719'700	2'154'700	2'154'700	2'154'700
48	Revenus extraordinaires de concessions	-5'213'492	-2'194'623	-1'894'603	-1'914'631	-1'894'631	-1'894'631	-1'894'631
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTATS		1'046'048	-1'480'076	1'460'421	-1'811	1'682'680	1'708'968	743'215
Politiques sectorielles								
3	Charges					1'650'000	460'000	630'000
4	Revenus					-302'000	-105'000	-515'000
Impact net des politiques sectorielles						1'348'000	355'000	115'000
Compte de résultats sans les politiques sectorielles						334'680	1'353'968	628'215

Tableau 2 Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario optimiste

6.2. Hypothèses du scénario optimiste sur les facteurs spécifiques

L'évolution des coûts est systématiquement calculée par rapport à l'année précédente. En conséquence, une évolution en 2025 est calculée d'après les chiffres du budget 2024 et ainsi de suite.



6.2.1 Salaires, charges sociales, frais

Dans le scénario optimiste, la politique salariale consiste en une augmentation d'un échelon tous les deux ans afin de ralentir l'écart avec les salaires d'institutions publiques « concurrentes ». Cette politique part du principe que la Commune finance des formations dans le cadre du développement des compétences du personnel dans un fonctionnement institutionnel de plus en plus complexe et exigeant. Pour garder ces compétences en son sein et rester un employeur attractif, la Commune doit s'assurer que les salaires payés restent compétitifs par rapport au marché de l'emploi. Ainsi, un échelon étant prévu en 2024, c'est en 2026 que le prochain devrait être attribué et faire évoluer les salaires et charges sociales de 1% (moyenne d'un échelon supplémentaire).

Concernant les variations de l'indice national des prix à la consommation (IPC), il est admis que, dans une stabilité économique retrouvée, elles sont moindres, donc pas prises en considération. C'est cette option qui est retenue dans la version optimiste.

Les frais pris en considération sont notamment la formation, les frais divers et de déplacements. La version optimiste veut que ces frais restent stables.

6.2.2 Revenus fiscaux

Le scénario optimiste table sur une évolution positive de 2% sur les trois années du PFT. Ce taux correspond à l'évolution des impôts des personnes physiques en tenant compte de l'ensemble des corrections de ces dernières années.

6.2.3 Revenus de la péréquation financière

Le budget 2024 comprend l'ensemble des ajustements péréquatifs calculés par le Canton ainsi que la révision des charges géotopographiques votée par le Grand Conseil début novembre 2023. Aussi, l'ensemble des scénarios du PFT considèrent qu'aucune modification n'aura lieu entre 2025 et 2027.

6.2.4 Énergie

Le Conseil communal estime que l'augmentation du coût des énergies devrait ralentir, sachant que le budget 2024 contient déjà l'ensemble des augmentations d'électricité et de chauffage dont l'impact financier était évoqué au budget 2023 déjà. Ainsi, le PFT table, dans sa version optimiste, sur une augmentation de 3% en 2025, de 1% supplémentaire en 2026 puis une stabilité dès 2027. Toutefois, ce poste est augmenté chaque année (2025 à 2027) de CHF 50'000 supplémentaires pour intégrer le coût lié aux panneaux photovoltaïques et aux éoliennes. En contrepartie, la vente de l'énergie photovoltaïque remise au réseau après la part d'autoconsommation pourrait rapporter quelques CHF 30'000 en 2025, puis CHF 130'000 supplémentaires en 2026 et encore CHF 530'000 de plus en 2027.

6.2.5 Coût des matières

Le Conseil communal présuppose que l'évolution du coût des matières réagira comme celle de l'énergie. Il prévoit, dans le scénario optimiste, une augmentation de 1% en 2025, de 0,5% supplémentaire en 2026 et encore 0,25% de plus en 2027.



6.2.6 Autres hypothèses

D'autres hypothèses sont analysées de la même manière que celles évoquées ci-avant. En premier lieu, la facture sociale. Dans son scénario optimiste, le Conseil communal se base sur les données transmises par l'État dans le cadre des informations aux communes sur le budget 2024. Dans les faits, l'évolution prévoit une augmentation des coûts de 1% en 2025, puis une baisse de 1% en 2026 et 2027.

L'augmentation des intérêts de la dette étant prise en considération au budget 2024, le Conseil communal postule que les taux resteront autour de 2% et que la différence entre les taux des emprunts remboursés et ceux des nouveaux emprunts resteront à l'avantage de la Commune.

Le Conseil communal conserve sa prévision de hausse des loyers encaissés à raison de 1% en 2025, 1.5% en 2026 et 2% en 2027 grâce à sa politique d'entretien et de remise au goût du jour des appartements loués.

Les diverses taxes communales indépendantes du droit supérieur peuvent être adaptées au coût de la vie et ainsi progresser de 0.25% par année dès 2025.

Enfin, le Conseil communal conserve sa vision d'une amélioration de la situation financière des contribuables et table encore sur une diminution constante de 2% des actes de défaut de biens, remises et non-valeurs.

6.3. Hypothèses sur l'évolution des politiques publiques (PP) du scénario optimiste

Certaines des politiques publiques évoquées dans le PFT 2024-2026 se sont précisées et les coûts y relatifs devraient être mieux cernés. C'est le cas des charges de l'accueil pré et parascolaire (voir le point 6.3.2).

Les politiques publiques évoquées en début de rapport doivent, pour répondre au scénario optimiste du Conseil communal, être mises en application sans attendre en espérant qu'elles ne seront pas freinées par des oppositions ou des référendums. Il pense notamment à l'implantation d'éoliennes ou la mise en place de soutiens à la création d'activités touristiques par les acteurs privés.

Pour la plupart d'entre elles, les montants restent les mêmes que l'année dernière, car leur évolution est assez difficile à prévoir.

6.3.1 PP de l'énergie

La politique publique de l'énergie est relative au plan communal des énergies. Avec l'engagement d'un délégué à l'énergie, il deviendra plus aisé de déterminer les actions à entreprendre, *de facto* à mieux prévoir les charges et revenus induits par ce plan. Pour l'heure, de nombreuses inconnues subsistent concernant le mode de financement des projets stratégiques que la Commune devra mener, notamment celui de la construction d'un nouveau chauffage à distance aux Geneveys-sur-Coffrane.

Quant aux projets éoliens, les investissements à prévoir s'envisagent sous la forme de participation au capital social des sociétés qui exploiteront les parcs. Si le modèle économique de ces exploitations est connu, un chemin est encore à parcourir pour mieux appréhender le potentiel de rendement desdites sociétés.

6.3.2 PP de l'accueil pré et parascolaire

La version optimiste de cette politique publique postule que la situation n'évolue qu'en lien avec la mise en application de la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE III) et que le projet Ma journée à l'école (MAÉ) ne se concrétise que dans sa partie congrue, soit celle qui coûtera le moins cher à la Commune.



Ainsi, la LAE III prévoyant une augmentation de la capacité d'accueil de 20% à 30%, les charges augmenteraient de CHF 175'000 en 2025, puis resteraient stables dès 2026. Les revenus, quant à eux, augmenteraient quelque peu en 2025, ils sont estimés à CHF 42'000.

6.3.3 PP du tourisme

Dans sa version optimiste, la stratégie du Conseil communal ne change pas de celle de l'année dernière, si ce n'est que les montants sont reportés d'une année. Le soutien financier de la Commune (part communale aux projets soutenus par la nouvelle politique régionale (NPR), par exemple la mise en place de transports publics entre Cernier et La Vue-des-Alpes), lié aux aides cantonales et fédérales, pourrait coûter CHF 175'000 en 2025, puis CHF 250'000 de plus en 2026 et encore CHF 400'000 de plus en 2027. Ces montants englobent également les diverses charges liées à la mise en œuvre de la vision touristique du site de La Vue-des-Alpes.

En revanche, aucun revenu n'est prévu dans cette version. En effet, le Conseil communal n'a pas étudié la possibilité de facturer des taxes de séjour communales ou autres redevances en lien avec les activités touristiques qui se développeront. Et, à ce stade, un impact sur la fiscalité est trop hasardeux, raison pour laquelle il n'a pas été pris en considération.

6.3.4 PP du sport

Le Conseil communal doit mettre à niveau les différentes installations sportives et de loisir de la région, notamment la piscine d'Engollon et le Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane. Cela ne veut pas dire que les autres infrastructures seront laissées de côté, mais qu'une priorité serait donnée à ces deux lieux.

Les montants sont importants, mais ne seront probablement pas engagés avant 2026, même s'il s'agit de rester optimiste. Les charges à prendre en considération sont principalement des amortissements, des entretiens lourds, lesquels ne viendront impacter le compte d'exploitation qu'à raison de CHF 5'000 en 2026, puis CHF 45'000 dès 2027.

Les revenus devraient engendrer une manne de CHF 10'000 supplémentaires dès 2027, pour autant que soit admise une augmentation de la tarification relative à l'accès aux dites installations sportives et de loisir.

6.3.5 PP de la nature

Cette politique publique est étroitement liée à celle du tourisme et des projets de l'association Parc régional Chasseral.

La version positive ne prévoit aucune charge supplémentaire liée au développement touristique proprement dit, car il n'y a actuellement aucune donnée en permettant le chiffrage. Par contre, le Conseil général a dernièrement approuvé un plan quinquennal en faveur de la construction de murs en pierres sèches et de franges urbaines, projets qui prendront forme sous la direction de l'association du Parc régional Chasseral en 2025, soit CHF 50'000 au budget 2024, puis une charge supplémentaire annuelle de CHF 25'000 pour les trois ans qui suivent.

Le développement de cette politique locale ne devrait engendrer aucun revenu.



6.4. Hypothèses sur les politiques sectorielles locales (PSL) pour le scénario optimiste

Comme expliqué précédemment dans le présent rapport, seules quelques-unes des PSL ont été analysées par le Conseil communal et une partie d'entre elles a pu être chiffrée et introduite dans le PFT 2025-2027.

6.4.1 PSL du tourisme

En plus des montants indiqués au point 6.3.3, le Conseil communal postule que le Nordic'Bus se développera et qu'il faudra augmenter le nombre de courses. La participation financière de la Commune au « Hub touristique » au sein de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes devrait également augmenter ces prochaines années. Le PFT tient compte de quelques CHF 150'000 de charges supplémentaires en 2025, puis de CHF 130'000 de plus en 2026 et encore CHF 110'000 en 2027.

6.4.2 PSL de la sécurité publique

L'adhésion au syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) aura une incidence financière conséquente pour la Commune. Il est prévu une charge et un revenu supplémentaires de, respectivement, CHF 900'000 et CHF 175'000 en 2025. Les années suivantes devraient par contre rester stables.

6.4.3 PSL de la société

Afin de maintenir des activités culturelles à Evologia, le Canton invite la Commune à participer financièrement plus qu'elle ne le fait actuellement. Pour mémoire, Val-de-Ruz avait participé financièrement aux travaux de la Grange aux concerts. À ce titre, une convention avec l'État a été signée en 2015 avec une validité de 10 ans. Dans le cadre de la préparation de son renouvellement dès 2025, des négociations ont eu lieu, aboutissant à un soutien supplémentaire de CHF 50'000 dès 2024. Ce montant sera doublé en 2025 pour une durée de dix ans sous la condition d'une validation du Conseil général, un rapport devant encore être élaboré durant 2024.

6.4.4 PSL du monde associatif

Afin de compenser l'augmentation de la subvention à Evologia, le Conseil communal prévoit d'augmenter progressivement le prix des locations de salles communales à raison de 20%. Une étude comparative de compétitivité prix sera menée en 2024 afin de déterminer si la variation du prix des locations par rapport aux pratiques dans les communes voisines pourrait avoir un impact négatif sur la demande. Dans l'attente du résultat de cette étude, le revenu supplémentaire est estimé à quelques CHF 55'000 en 2025. Aucune augmentation supplémentaire n'est prévue pour l'instant dès 2026.

D'autre part, concernant la subvention aux sociétés locales, qui a été réduite d'environ 20% dans le cadre des mesures d'économie du budget 2022, 2023 et 2024, il s'agira de statuer sur le fait que cette réduction devient la nouvelle base de calcul.

6.4.5 PSL de l'adduction, du traitement et du rejet des eaux

L'activité de la nouvelle station de traitement des micropolluants sera totale dès 2025. Il est actuellement difficile de connaître les charges d'exploitation supplémentaires qu'engendrera cette nouvelle installation, mais elle sera financée par la taxe. En conséquence, la charge de CHF 100'000 en 2025 est compensée par un prélèvement au financement spécial du même montant.



7. Scénario médian

7.1. Constat général

Le scénario médian du PFT 2025-2027 (tableau 3) prévoit une perte annuelle comprise entre CHF 2.9 et CHF 4.1 millions. Les hypothèses émises partent du principe que la situation actuelle perdure dans une moindre mesure. Il est à relever que, même s'il est renoncé aux PP et PSL, l'impact sur le compte de résultat n'est important que sur l'année 2025 et quasi identique tant en 2026 qu'en 2027. Cette version médiane paraît toutefois plus réaliste aux yeux du Conseil communal.

PLAN FINANCIER DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ 2025-2027		Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025 Médian	PFT 2026 Médian	PFT 2027 Médian
CHARGES D'EXPLOITATION		85'925'408	85'091'850	87'636'949	90'463'090	93'583'620	94'999'104	95'939'557
30	Charges de personnel	37'699'348	37'496'590	38'062'180	39'878'899	40'075'078	40'272'236	40'470'379
31	Charges de biens, de services et d'exploitation	18'890'309	18'331'209	19'840'483	21'389'157	22'755'994	23'534'013	24'044'780
33	Amortissement du patrimoine administratif	7'777'166	7'486'294	7'553'000	7'307'000	7'537'558	7'778'124	7'767'572
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'556'972	1'620'706	649'384	542'523	542'523	542'523	542'523
36	Charges de transfert	16'083'824	16'322'391	17'599'012	17'249'583	18'576'539	18'776'280	19'018'375
37	Subventions à redistribuer	657'812	691'778	658'000	665'000	665'000	665'000	665'000
39	Imputations internes	3'259'977	3'142'883	3'274'890	3'430'928	3'430'928	3'430'928	3'430'928
REVENUS D'EXPLOITATION		-81'794'987	-83'448'381	-81'717'932	-88'672'856	-88'558'890	-89'038'523	-89'727'701
40	Revenus fiscaux	-40'675'883	-42'745'345	-42'383'000	-44'226'000	-44'971'970	-45'397'150	-45'826'581
42	Taxes	-15'324'590	-15'895'099	-15'153'350	-15'228'050	-15'284'085	-15'310'146	-15'541'233
43	Revenus divers	-155'265	-179'416	-80'000	-111'000	-111'000	-111'000	-111'000
45	Prélèvements sur les fonds et financements	-2'763'829	-1'619'875	-817'210	-2'956'258	-3'106'258	-3'106'258	-3'106'258
46	Revenus de transfert	-18'957'630	-19'173'985	-19'351'482	-22'055'620	-20'989'648	-21'018'041	-21'046'700
47	Subventions à redistribuer	-657'812	-691'778	-658'000	-665'000	-665'000	-665'000	-665'000
49	Imputations internes	-3'259'977	-3'142'883	-3'274'890	-3'430'928	-3'430'928	-3'430'928	-3'430'928
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		4'130'421	1'643'469	5'919'017	1'790'234	5'024'730	5'960'581	6'211'856
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS		-3'225'535	-2'380'720	-3'277'203	-2'597'114	-2'382'894	-2'387'407	-2'412'089
34	Charges financières	2'480'946	2'921'868	2'784'525	2'724'950	2'762'846	2'789'955	2'807'752
44	Revenus financiers	-5'706'481	-5'302'587	-6'061'728	-5'322'064	-5'145'740	-5'177'362	-5'219'841
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		904'886	-737'251	2'641'814	-806'880	2'641'836	3'573'174	3'799'767
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		141'162	-742'826	-1'181'393	805'069	260'069	260'069	260'069
38	Charges extraordinaires	5'354'655	1'451'798	713'210	2'719'700	2'154'700	2'154'700	2'154'700
48	Revenus extraordinaires de concessions	-5'213'492	-2'194'623	-1'894'603	-1'914'631	-1'894'631	-1'894'631	-1'894'631
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTATS		1'046'048	-1'480'076	1'460'421	-1'811	2'901'905	3'833'243	4'059'836
Politiques sectorielles								
3	Charges					1'642'000	179'000	196'500
4	Revenus					-304'000	10'000	-195'000
Impact net des politiques sectorielles						1'338'000	189'000	1'500
Compte de résultats sans les politiques sectorielles						1'563'905	3'644'243	4'058'336

Tableau 3 Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario médian



7.2. Hypothèses du scénario médian sur les facteurs spécifiques

7.2.1 Salaires, charges sociales, frais

Dans la version médiane, la politique salariale du Conseil communal change et les salaires sont indexés à l'IPC uniquement. Comme la situation actuelle se poursuit dans une moindre mesure, les variations de l'IPC sont moins conséquentes qu'entre 2023 et 2024, mais restent régulières. En conséquence, le Conseil communal prévoit un ajustement annuel à l'IPC de l'ordre de 0.5%.

Les frais évoluent également, mais seulement de 0.1% annuellement.

7.2.2 Revenus fiscaux

Le scénario médian table sur une évolution positive de 1% entre 2025 et 2027. Le Conseil communal postule que l'évolution des revenus des contribuables n'est pas aussi importante que celle imaginée dans le scénario optimiste, raison pour laquelle les revenus progressent moins.

7.2.3 Revenus de la péréquation financière

Au vu des explications du point 5.2.3, le Conseil communal prévoit un versement pérenne identique à celui de 2024.

7.2.4 Énergie

L'hypothèse de ralentissement de l'augmentation des prix de l'énergie privilégiée dans le scénario optimiste prévaut dans ce scénario médian, pour les mêmes raisons que celles évoquées au point 5.2.4. L'augmentation est estimée à 6% en 2025, 4% en 2026 et 2% en 2027. Les coûts liés aux panneaux photovoltaïques et aux éoliennes sont estimés à CHF 25'000 supplémentaires par an entre 2025 et 2027. Les revenus engendrés sont estimés à CHF 15'000 de plus tant en 2025 que 2026, puis à CHF 215'000 en 2027.

7.2.5 Coût des matières

Comme pour le scénario optimiste, le Conseil communal postule que l'évolution du coût des matières réagit comme celui de l'énergie. En conséquence, dans la version médiane, le Conseil communal prévoit une augmentation de 2% en 2025, de 1% supplémentaire en 2026 et encore 0.5% de plus en 2027.

7.2.6 Autres hypothèses

Dans son scénario médian, le Conseil communal rectifie quelque peu l'évolution de la facture sociale pour ne pas la faire évoluer en 2025, puis de l'augmenter de 1% en 2026 et de 2% en 2027.

Le facteur relatif aux intérêts de la dette postule, dans la version médiane, que les intérêts augmentent régulièrement, notamment du fait que la Commune ne peut pas rembourser autant que prévu. Dès lors, le Conseil communal prévoit une augmentation annuelle de 0.5% des intérêts passifs.

Le Conseil communal a également estimé que les loyers encaissés évolueront à raison de 0.5% en 2025, 0.75% en 2026 et 1% en 2027 grâce à la mise en application partielle du plan d'entretien qui sera présenté à votre Autorité en 2024.

Les diverses taxes communales indépendantes du droit supérieur sont partiellement adaptées au coût de la vie et progressent de 0.1% par année dès 2025.



Enfin, le Conseil communal postule que, vu l'amélioration moindre de la situation évoquée au début de ce chapitre, les actes de défaut de biens, remises et non-valeurs resteront au niveau du budget 2024.

7.3. Hypothèses du scénario médian sur les politiques publiques (PP)

L'explication générale de l'impact des PP sur les finances communales reste identique à celle du point 5.3 ci-avant. Dans la version médiane, les charges de l'accueil pré et parascolaire sont plus conséquents du fait de la mise en place partielle du projet MAÉ. Ainsi, les charges augmentent de CHF 350'000 en 2025 pour se stabiliser ensuite. Les revenus augmentent de CHF 84'000 en 2025 puis se stabilisent.

Dans le scénario médian, le Conseil communal part du principe que les PP sont mises en application moins rapidement et font l'objet de quelques oppositions ou référendums.

7.3.1 PP de l'énergie

Cette politique locale prend principalement en compte l'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques. Dans son scénario médian, le Conseil communal prévoit une charge supplémentaire globale de CHF 25'000 chaque année. Ceci concerne principalement l'amortissement des panneaux photovoltaïques.

Les revenus resteront modestes jusqu'en 2026, de l'ordre de CHF 15'000 par an. Ils pourraient avoisiner les CHF 215'000 en 2027, grâce à la vente plus importante de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques et des premières redevances sur les éoliennes.

7.3.2 PP de l'accueil pré et parascolaire

La version médiane de cette politique locale postule que la situation évolue tant par la mise en application de la LAE III que par le projet MAÉ, mais de manière moindre que dans le scénario optimiste.

Ainsi, les charges augmenteraient de CHF 350'000 en 2025, puis se stabiliseraient dès 2026. Les revenus, quant à eux, augmenteraient de CHF 84'000 en 2025.

7.3.3 PP du tourisme

Dans son scénario médian, la stratégie du Conseil communal est mise en application en fonction des opportunités. Le soutien financier de la Commune, lié aux aides cantonales et fédérales, pourrait coûter CHF 100'000 annuellement.

Comme pour le scénario optimiste, la version médiane ne prévoit aucun revenu.

7.3.4 PP du sport

Dans son scénario médian, la mise à niveau des installations se fait moins vite que prévu et cela se ressent dans les prévisions financières.

Les charges ne viendront impacter le compte d'exploitation qu'à raison de CHF 2'500 en 2026, puis CHF 20'000 dès 2027.

L'évolution des revenus ne devrait engendrer une manne de CHF 5'000 supplémentaires que dès 2027.



7.3.5 PP de la nature

Dans son scénario médian, les charges évoluent à raison de CHF 25'000 en 2025 puis de CHF 10'000 tant en 2026 qu'en 2027.

À l'image du scénario optimiste, la version médiane ne prévoit aucun revenu.

7.4. Hypothèses du scénario médian sur les politiques sectorielles locales (PSL)

Comme pour le scénario optimiste, les PSL ont également été estimées pour une version médiane.

7.4.1 PSL du tourisme

En plus des montants indiqués au point 6.3.3, le Conseil communal estime le développement du Nordic'Bus plus lent. La participation financière de la Commune au « Hub touristique » au sein de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes progresserait également de manière plus modeste. Le PFT tient compte de quelques CHF 42'000 de charges supplémentaires en 2025, puis de CHF 39'500 de plus en 2026 et 2027.

7.4.2 PSL de la sécurité publique

L'impact de l'adhésion au SSCL est identique à celui du scénario optimiste, à savoir une charge et un revenu supplémentaires de, respectivement, CHF 900'000 et CHF 175'000 en 2025. Les années suivantes devraient par contre rester stables.

7.4.3 PSL de la société

Le maintien des activités culturelles à Evologia a le même impact financier dans quelque scénario que ce soit. Il est donc de CHF 50'000 de plus que les CHF 50'000 inscrits au budget 2024.

7.4.4 PSL du monde associatif

Afin de compenser l'augmentation de la subvention à Evologia, le Conseil communal veut augmenter le prix des locations de salles à raison de 10% dans sa version médiane, ce qui équivaut à des revenus supplémentaires de CHF 30'000 en 2025. Aucune augmentation supplémentaire n'est prévue pour l'instant dès 2026.

7.4.5 PSL de l'adduction, du traitement et du rejet des eaux

Si le coût estimé dans la version optimiste était de CHF 100'000 en 2025, compensé par un prélèvement au financement spécial du même montant, la version médiane table sur CHF 150'000, notamment pour les achats de produits (floculants) qui pourraient être plus fréquents.

8. Scénario pessimiste

8.1. Constat général

Le scénario pessimiste considère que la majorité des facteurs pris en compte accentuent un déficit déjà important et que les PP ont elles aussi beaucoup de difficultés à se mettre en place. Le tableau 4 ci-dessous montre clairement que la situation financière de la Commune se détériore et que les Autorités n'ont d'autres choix que de trouver des solutions par une augmentation des revenus ou par l'abandon de prestations. La



Plan financier et des tâches (PFT) 2025-2027

Rapport au Conseil général

survenance d'un tel scénario provoquerait une fonte massive de la fortune communale à l'horizon 2027 de quelques CHF 18 millions.

PLAN FINANCIER DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ 2025-2027		Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025 Pessimiste	PFT 2026 Pessimiste	PFT 2027 Pessimiste
CHARGES D'EXPLOITATION		85'925'408	85'091'850	87'636'949	90'463'090	95'148'568	97'205'936	98'637'553
30	Charges de personnel	37'699'348	37'496'590	38'062'180	39'878'899	40'467'027	41'063'966	41'670'259
31	Charges de biens, de services et	18'890'309	18'331'209	19'840'483	21'389'157	23'388'101	24'196'833	24'750'347
33	Amortissement du patrimoine administratif	7'777'166	7'486'294	7'553'000	7'307'000	7'537'558	7'778'124	7'767'572
35	Attributions aux fonds et financements	1'556'972	1'620'706	649'384	542'523	542'523	542'523	542'523
36	Charges de transfert	16'083'824	16'322'391	17'599'012	17'249'583	19'117'432	19'528'562	19'810'923
37	Subventions à redistribuer	657'812	691'778	658'000	665'000	665'000	665'000	665'000
39	Imputations internes	3'259'977	3'142'883	3'274'890	3'430'928	3'430'928	3'430'928	3'430'928
REVENUS D'EXPLOITATION		-81'794'987	-83'448'381	-81'717'932	-88'672'856	-88'501'375	-88'845'711	-89'193'790
40	Revenus fiscaux	-40'675'883	-42'745'345	-42'383'000	-44'226'000	-44'761'485	-44'973'022	-45'185'618
42	Taxes	-15'324'590	-15'895'099	-15'153'350	-15'228'050	-15'239'400	-15'236'033	-15'232'933
43	Revenus divers	-155'265	-179'416	-80'000	-111'000	-111'000	-111'000	-111'000
45	Prélèvements sur les fonds et financements	-2'763'829	-1'619'875	-817'210	-2'956'258	-3'156'258	-3'156'258	-3'156'258
46	Revenus de transfert	-18'957'630	-19'173'985	-19'351'482	-22'055'620	-21'137'304	-21'273'470	-21'412'053
47	Subventions à redistribuer	-657'812	-691'778	-658'000	-665'000	-665'000	-665'000	-665'000
49	Imputations internes	-3'259'977	-3'142'883	-3'274'890	-3'430'928	-3'430'928	-3'430'928	-3'430'928
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		4'130'421	1'643'469	5'919'017	1'790'234	6'647'193	8'360'224	9'443'762
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS		-3'225'535	-2'380'720	-3'277'203	-2'597'114	-2'374'916	-2'349'044	-2'338'166
34	Charges financières	2'480'946	2'921'868	2'784'525	2'724'950	2'765'580	2'807'244	2'839'255
44	Revenus financiers	-5'706'481	-5'302'587	-6'061'728	-5'322'064	-5'140'496	-5'156'288	-5'177'422
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		904'886	-737'251	2'641'814	-806'880	4'272'277	6'011'181	7'105'596
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		141'162	-742'826	-1'181'393	805'069	260'069	260'069	260'069
38	Charges extraordinaires	5'354'655	1'451'798	713'210	2'719'700	2'154'700	2'154'700	2'154'700
48	Revenus extraordinaires de concessions	-5'213'492	-2'194'623	-1'894'603	-1'914'631	-1'894'631	-1'894'631	-1'894'631
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTATS		1'046'048	-1'480'076	1'460'421	-1'811	4'532'346	6'271'250	7'365'665
Politiques sectorielles								
3	Charges					1'690'000	15'000	20'000
4	Revenus					-318'000	23'000	23'000
Impact net des politiques sectorielles						1'372'000	38'000	43'000
Compte de résultats sans les politiques sectorielles						3'160'346	6'233'250	7'322'665

Tableau 4 Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario pessimiste

8.2. Hypothèses du scénario pessimiste sur les facteurs spécifiques

8.2.1 Salaires, charges sociales, frais

Dans ce scénario, le Conseil communal postule un changement complet de la politique salariale qui accorde un échelon chaque année ainsi que la variation de l'IPC. Les charges salariales augmenteront de 1.5% chaque année entre 2025 et 2027.

Les frais suivent également une évolution négative en augmentant de 0.1% en 2025, 0.2% en 2026 et 0.3% en 2027.



8.2.2 Revenus fiscaux

Le scénario pessimiste table sur une évolution faible des revenus fiscaux à raison de 0.5% chaque année entre 2025 et 2027.

8.2.3 Revenus de la péréquation financière

Au vu des explications du point 5.2.3, le Conseil communal prévoit un versement pérenne de la péréquation financière, indépendamment du scénario choisi.

8.2.4 Énergie

La spirale négative que nous vivons actuellement se poursuit et le coût de l'énergie continue à grimper à raison de 9% en 2025, 4.5% supplémentaires en 2026 et 3% supplémentaires en 2027. Le postulat de départ qui veut que les coûts soient généralement en baisse est maintenu.

8.2.5 Coût des matières

Il en va de même pour le coût des matières, celui-ci augmentant de 4% en 2025, 2% supplémentaires en 2026 et 1% de plus en 2027.

8.2.6 Autres hypothèses

La facture sociale repart à la hausse à raison de 4% en 2025, de 3% de plus en 2026 et encore 2% supplémentaires en 2027.

Les intérêts de la dette poursuivent leur hausse à raison de 1% supplémentaire chaque année dès 2025.

Le plan d'entretien ne peut pas être mis en application et les loyers ne peuvent être indexés que de manière minimale à raison de 0.25% en 2025, 0.38% en 2026 et 0.50% en 2027.

Les diverses taxes communales restent à leur niveau de 2024.

Enfin, les actes de défaut de biens, remises et non-valeurs augmentent régulièrement à raison de 5% supplémentaires chaque année dès 2025.

8.3. Hypothèses du scénario pessimiste sur les politiques publiques (PP)

Les PP peinent à se développer et seules les décisions des instances supérieures sont appliquées.

8.3.1 PP de l'énergie

Tant les projets d'éoliennes que de panneaux photovoltaïques sont bloqués par des oppositions, par des référendums ou par une absence de moyens financiers. Dans une telle situation, les charges sont certes minimales, environ CHF 5'000 supplémentaires chaque année, mais les revenus quasi nuls, CHF 2'000 annuellement.

8.3.2 PP de l'accueil pré et parascolaire

Avec le projet MAÉ, les charges s'envolent, avoisinant les CHF 525'000 supplémentaires en 2025. Les coûts sont ensuite stables. Les revenus supplémentaires augmentent de CHF 126'000 en 2025.



8.3.3 PP du tourisme

La stratégie du Conseil communal ne décolle pas, ce qui ne génère ni charge ni revenu supplémentaire.

8.3.4 PP du sport

Le manque de moyens financiers engendré par la spirale négative décrite ci-avant empêche l'entretien des infrastructures sportives. Un entretien minimum reste toutefois calculé.

Ainsi, les charges ne viendront impacter le compte d'exploitation qu'à raison de CHF 5'000 en 2027 et les revenus supplémentaires seront nuls.

8.3.5 PP de la nature

Le scénario pessimiste ne prévoit aucune évolution de cette PP, donc aucune charge ni aucun revenu supplémentaire ne sont prévus entre 2025 et 2027.

8.4. Hypothèses du scénario pessimiste sur les politiques sectorielles locales (PSL)

Le scénario pessimiste prévoit de grandes difficultés pour la mise en place des PSL, elles peinent à décoller. L'impact sur le compte de résultat est moindre, à l'exception de projets en cours comme le SSCL, la mise en exploitation de la station des micropolluants ou le soutien à Evologia.

8.4.1 PSL du tourisme

En plus des montants indiqués au point 6.3.3, le Conseil communal estime le développement du Nordic'Bus quasi nul. La participation financière de la Commune au « Hub touristique » au sein de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes ne progresse pas. Le PFT tient compte de quelques CHF 10'000 de charges supplémentaires annuellement dès 2025.

8.4.2 PSL de la sécurité publique

L'impact de l'adhésion au SSCL est identique à celui des scénarios précédents, à savoir une charge et un revenu supplémentaires de, respectivement, CHF 900'000 et CHF 175'000 en 2025. Les années suivantes devraient par contre rester stables.

8.4.3 PSL de la société

Le maintien des activités culturelles à Evologia a le même impact financier dans quelque scénario que ce soit. Il est donc de CHF 50'000 de plus que les CHF 50'000 inscrits au budget 2024.

8.4.4 PSL du monde associatif

Afin de compenser l'augmentation de la subvention à Evologia, le Conseil communal veut augmenter le prix des locations de salles à raison de 5% dans sa version pessimiste, ce qui équivaut à des revenus supplémentaires de CHF 15'000 en 2025. Aucune augmentation supplémentaire n'est prévue pour l'instant dès 2026.

8.4.5 PSL de l'adduction, du traitement et du rejet des eaux

Si le coût estimé dans la version optimiste était de CHF 100'000 en 2025, compensé par un prélèvement au financement spécial du même montant et la version médiane de CHF 150'000, notamment pour les achats de



produits qui pourraient être plus fréquents, ces achats sont encore plus conséquents et la facture passe à CHF 200'000 par année, montant couvert par la taxe et toujours compensé par un prélèvement.

9. Scénario retenu pour l'élaboration du PFT 2025-2027

Le scénario retenu par le Conseil communal est un mix des différents scénarios pour chacun des facteurs analysés, des PP et PSL. Le PFT 2025-2027 se présente ainsi :

PLAN FINANCIER DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ 2025-2027		Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025 Retenu	PFT 2026 Retenu	PFT 2027 Retenu
CHARGES D'EXPLOITATION		85'925'408	85'091'850	87'636'949	90'463'090	93'287'385	94'875'020	95'637'101
30	Charges de personnel	37'699'348	37'496'590	38'062'180	39'878'899	39'878'899	40'270'438	40'270'438
31	Charges de biens, de services et	18'890'309	18'331'209	19'840'483	21'389'157	22'655'938	23'411'726	23'942'265
33	Amortissement du patrimoine administratif	7'777'166	7'486'294	7'553'000	7'307'000	7'537'558	7'778'124	7'767'572
35	Attributions aux fonds et financements	1'556'972	1'620'706	649'384	542'523	542'523	542'523	542'523
36	Charges de transfert	16'083'824	16'322'391	17'599'012	17'249'583	18'576'539	18'776'280	19'018'375
37	Subventions à redistribuer	657'812	691'778	658'000	665'000	665'000	665'000	665'000
39	Imputations internes	3'259'977	3'142'883	3'274'890	3'430'928	3'430'928	3'430'928	3'430'928
REVENUS D'EXPLOITATION		-81'794'987	-83'448'381	-81'717'932	-88'672'856	-88'438'962	-88'971'259	-89'611'978
40	Revenus fiscaux	-40'675'883	-42'745'345	-42'383'000	-44'226'000	-44'971'970	-45'397'150	-45'826'581
42	Taxes	-15'324'590	-15'895'099	-15'153'350	-15'228'050	-15'309'085	-15'335'146	-15'571'233
43	Revenus divers	-155'265	-179'416	-80'000	-111'000	-111'000	-111'000	-111'000
45	Prélèvements sur les fonds et financements	-2'763'829	-1'619'875	-817'210	-2'956'258	-3'056'258	-3'056'258	-3'056'258
46	Revenus de transfert	-18'957'630	-19'173'985	-19'351'482	-22'055'620	-20'894'720	-20'975'776	-20'950'977
47	Subventions à redistribuer	-657'812	-691'778	-658'000	-665'000	-665'000	-665'000	-665'000
49	Imputations internes	-3'259'977	-3'142'883	-3'274'890	-3'430'928	-3'430'928	-3'430'928	-3'430'928
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		4'130'421	1'643'469	5'919'017	1'790'234	4'848'424	5'903'761	6'025'124
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS		-3'225'535	-2'380'720	-3'277'203	-2'597'114	-2'408'912	-2'447'957	-2'517'493
34	Charges financières	2'480'946	2'921'868	2'784'525	2'724'950	2'757'805	2'782'318	2'798'798
44	Revenus financiers	-5'706'481	-5'302'587	-6'061'728	-5'322'064	-5'166'717	-5'230'275	-5'316'291
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		904'886	-737'251	2'641'814	-806'880	2'439'512	3'455'804	3'507'630
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		141'162	-742'826	-1'181'393	805'069	260'069	260'069	260'069
38	Charges extraordinaires	5'354'655	1'451'798	713'210	2'719'700	2'154'700	2'154'700	2'154'700
48	Revenus extraordinaires de concessions	-5'213'492	-2'194'623	-1'894'603	-1'914'631	-1'894'631	-1'894'631	-1'894'631
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTATS		1'046'048	-1'480'076	1'460'421	-1'811	2'699'581	3'715'873	3'767'699

Tableau 5 Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario retenu par le Conseil communal

Pour reprendre les propos qui figuraient au rapport sur le PFT de l'an dernier, l'approche du Conseil communal reste très conservatrice. Cependant, elle respecte le principe de prudence, principe selon lequel les charges et les engagements doivent être considérés dans le budget et dans les comptes dès que ces éléments sont envisageables et probables, alors que les revenus et les actifs ne doivent être considérés qu'à partir du moment où ils sont certains.

Cela induit un biais dans les résultats prévisionnels ou comptables, dans la mesure où il encourage à différer la prise en compte des revenus et actifs. Appliqué avec trop de zèle, ce principe conduit à présenter systématiquement des pronostics et des résultats moins bons ou pires encore qu'ils ne le sont en réalité. Dans ce cas, la prudence nuit à la fiabilité.



Ainsi, en utilisant ce principe de prudence, les commentaires apportés au tableau 6 se déclinent comme suit :

Facteur	Scénario	Explications
Salaires, charges sociales, frais	Optimiste	Un échelon tous les deux ans, soit en 2024 et en 2026, sans ajustement de l'IPC, dans le but de ne pas creuser un écart trop important par rapport aux institutions « concurrentes ».
Revenus fiscaux	Médian	Une progression des recettes fiscales de 1% par an semble prudent et optimiste tout de même au vu de l'évolution actuelle.
Revenus de la péréquation financière	Médian	L'évolution de la péréquation financière proposée par l'État est logique et s'en distancer n'est pas judicieux. Vu que ces montants sont actualisés chaque année selon les bouclements des trois derniers exercices, il est illusoire de chercher à les anticiper.
Énergie	Médian	La situation restant incertaine, une évolution des coûts à la hausse reste d'actualité. Le scénario médian table sur une augmentation de 6% en 2025, 4% en 2026 et encore 2% supplémentaires en 2027.
Coût des matières	Optimiste	Comme pour le PFT de l'année dernière, le Conseil communal estime que l'augmentation est derrière nous et qu'une évolution de 1% en 2025, 0.5% en 2026 et encore 0.25% en 2027 est envisageable.
Prévoyance sociale	Médian	Même si le Canton semble optimiste, le Conseil communal reste prudent, notamment au vu de l'augmentation des primes maladie.
Intérêts de la dette	Médian	L'évolution est fonction des renouvellements d'emprunts de ces prochaines années.
ADB, remises et non-valeurs	Médian	Il semble illusoire de voir ces charges diminuer, raison pour laquelle une stabilité est de mise.
Taxes	Médian	La majeure partie des comptes du groupe 42 est déterminée par des règlements communaux et cantonaux, certaines modifications ne se font pas facilement.
Loyers	Optimiste	Le Conseil communal table sur un rythme constant des rénovations des appartements loués, ce qui permet une augmentation régulière des loyers.

Tableau 6 Synthèse des explications en lien avec le scénario retenu

9.1. PFT selon la classification fonctionnelle

Avec les tableaux mis en place pour l'établissement du PFT 2025-2027, les axes fonctionnels et institutionnels n'ont pas été pris en compte. Les hypothèses ont été appliquées à des groupes de natures de comptes uniquement. Le Conseil communal développera cet axe de projection dans le cadre de l'établissement du prochain PFT.

9.2. PFT des investissements

Le Conseil communal utilise le suivi de projets pour établir le budget et le PFT. Le tableau 6 ci-dessous montre ceux qui sont prévus entre 2025 et 2027. Les montants, comme mentionnés dans les entêtes de colonnes, sont présentés en valeurs nettes.



Plan financier et des tâches (PFT) 2025-2027

Rapport au Conseil général

UA / Lieu	Désignation	PFT 2025 net	PFT 2026 net	PFT 2027 net	Voté	À voter
11 Comptabilité générale		0	2'400'000	2'400'000		
Val-de-Ruz	Participation au capital-actions Eole-de-Ruz	0	2'400'000	2'400'000		X
17 Gérance du patrimoine		6'865'000	6'156'000	2'235'000		
Cernier	Rénovation des escaliers principaux, La Fontenelle	65'000	0	0		X
Cernier	Rénovation du sol de la salle de sport, G. Farel	50'000	0	0		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Centre sportif, réalisation de vestiaires	0	500'000	0		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Centre sportif, assainissement énergétique	0	1'100'000	0		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Centre sportif, rénovation du sol de la salle de sport	0	50'000	50'000		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Collège du Lynx, assainissement et extension	1'500'000	2'300'000	900'000		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Réaménagements rez-sud (PF), Ch. l'Eplattenier 1	0	230'000	0		X
Val-de-Ruz	Rénovations d'appartements PF - cc 2025-2028	385'000	385'000	385'000		X
Cernier	Assainissement, transformation, réaffectation, (PF) Épervier 6	1'765'000	0	0	X	
Cernier	Assainissement, transformation, réaffectation (PA) Épervier 6	700'000	640'000	0	X	
Fenin-Vilars-Saules	Rénovation salle de spectacle Vilars	0	51'000	0		X
Fontaines	Rénovation lourde, Vue-des-Alpes 2	1'500'000	0	0	X	
Val-de-Ruz	Assainissement énergétique PF	900'000	900'000	900'000		X
19 Sécurité		200'000	0	0		
Val-de-Ruz	Création de zones 30 km/h et/ou rencontre	200'000	0	0		X
23 Sports-Loisirs		2'275'000	1'910'000	500'000		
Coffrane	Rénovation du sol de la salle polyvalente	25'000	0	0		X
Engollon	Piscine - Remplacement toboggan et système de traitement de l'eau	1'100'000	0	0		X
Engollon	Piscine - Rénovation des bâtiments et infrastructures	1'000'000	1'760'000	0		X
Engollon	Piscine - Mise aux normes des accès et parking	0	0	500'000		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Eclairage terrain de football et athlétisme	150'000	150'000	0		X
25 Travaux publics		3'070'000	1'700'000	1'200'000		
Val-de-Ruz	Entretiens lourds routes - cc 2021-2025	620'000	0	0	X	
Val-de-Ruz	Entretiens lourds - cc 2026-2029	0	1'000'000	1'000'000		X
Val-de-Ruz	Remplacement de véhicules - cc 2025-2028	200'000	200'000	200'000		X
Fenin-Vilars-Saules	Traversée de village	1'350'000	0	0		X
Cernier	Réfection complète, Rue des Esserts	900'000	0	0		X
Cernier	Réfection de chaussée, Route de la Grand-Combe	0	500'000	0		X
27 Eaux		1'854'000	1'754'000	1'754'000		
Fontaines	Mesures contre les inondations par ruissellement (A/B/C/D)	100'000	0	0		X
Val-de-Ruz	Entretiens lourds réseau EP - cc 2025-2028	1'404'000	1'404'000	1'404'000		X
Val-de-Ruz	Entretiens lourds réseau EU - cc 2025-2028	350'000	350'000	350'000		X
28 Environnement		50'000	0	0		
Val-de-Ruz	Étude d'aménagement d'une déchèterie unique	50'000	0	0		X
29 Aménagement du territoire		70'000	70'000	0		
Val-de-Ruz	Révision des plans d'alignement	70'000	70'000	0		X
31 Énergie		70'000	0	0		
Val-de-Ruz	Installation solaire, sur la station de traitement des micropolluants	70'000	0	0		X
Total général		14'454'000	13'990'000	8'089'000		

Tableau 7 Compte des investissements nets - global

Répartie entre le patrimoine administratif (PA) et le patrimoine financier (PF), la situation est la suivante :

Type de patrimoine	Définition	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027
PA	Investissements nets	9'904'000	12'705'000	6'804'000
PF	Investissements nets	4'550'000	1'285'000	1'285'000
Total des investissements nets		14'454'000	13'990'000	8'089'000

Tableau 8 Compte des investissements – répartition PA-PF



9.3. Indicateurs

Le détail des indicateurs et leur signification figurent dans l'annexe 9 du budget 2024. En conséquence, seuls leurs résultats sont reportés ici. Les indicateurs ayant un lien avec le bilan ne sont pas repris puisque les derniers comptes bouclés (dernières données comptables effectives) datent du 31 décembre 2022.

Indicateur	C2021	C2022	B2023	B2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027
Degré d'autofinancement	96%	137%	79%	76%	26%	14%	26%
Part de la charge d'intérêts	1.26%	1.24%	1.41%	1.32%	1.34%	1.34%	1.34%
Degré de couverture des revenus déterminants	-1.18%	1.70%	-1.70%	0.00%	-2.95%	-4.04%	-4.06%
Proportion des investissements	8.02%	10.42%	9.62%	11.42%	12.53%	14.13%	7.99%
Taux d'autofinancement	4.57%	10.29%	5.48%	6.24%	2.83%	1.97%	1.88%
Poids des intérêts passifs	6.31%	7.11%	6.77%	6.39%	4.85%	4.89%	4.99%
Poids des intérêts nets	5.64%	5.70%	5.62%	5.55%	4.87%	4.91%	5.01%

Tableau 9 Indicateurs

10. Conclusion

Pour la seconde année consécutive, le Conseil communal expose sa perception de l'avenir avec une prudence certaine. Cette approche modélisée du PFT reste une base de travail qui nécessite encore de la maturité. Elle sert également d'outil de veille stratégique puisque les domaines d'activités dans lesquels les informations sont lacunaires figurent dans la liste des PSL.

Cette nouvelle mouture montre toutefois que la volonté d'équilibrage des finances communales reste conditionnée à de nombreuses inconnues, dont la plus inquiétante est celle de l'orientation de l'État face aux communes en matière de report de charges. Viennent ensuite les préoccupations en lien avec l'inflation, la politique monétaire des banques centrales et la situation géopolitique mondiale.

Le Conseil communal est conscient que les scénarios imaginés et détaillés dans ce rapport comportent des fragilités, à l'image de la société dans laquelle nous vivons. Ainsi, la vision à moyen terme des finances communales et les facteurs permettant de conserver un semblant de stabilité dans les comptes portent eux aussi le fardeau de l'incertitude.

En vous invitant à prendre le présent rapport en considération, le Conseil communal vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de sa haute considération.

Val-de-Ruz, le 27 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Y. Ryser P. Godat